

FICHE DE CONSIGNES D'USAGE ET SÉCURITÉ

Le règlement européen sur les produits chimiques N° 1907/2006 (REACH) applicable depuis le 1^{er} juin 2007, exige la fourniture de Fiche de Données de Sécurité de Matériaux (MSDS) seulement pour les substances dangereuses et les préparations. Les produits de Laine Minérale sont des articles, selon REACH, non soumis à la fourniture obligatoire de MSDS. No Termolan S.A. souhaite néanmoins fournir à ses clients les informations appropriées pour garantir l'usage et manipulation de la laine minérale en conditions de sécurité, avec cette FICHE DE CONSIGNES D'USAGE ET SÉCURITÉ.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ :

Produit :

Laine de roche "MW TERMOLAN" - Laine minérale, fibres de laine de roche à orientation aléatoire, dont le pourcentage pondéral d'oxydes alcalins et d'oxydes alcalino-terreux ($Na_2O+K_2O+CaO+MgO+BaO$) est supérieur à 18 %"

Type d'utilisation / application :

Isolation thermique, acoustique et de protection contre le feu

Société :

TERMOLAN – ISOLAMENTOS TERMO-ACÚSTICOS, S. A.

Av. de Poldrões, 10 | Apartado 11

4796-908 VILA DAS AVES | PORTUGAL

E-mail: termolan@termolan.pt

☎ + (351) 252 820 080

2. IDENTIFICATION DES DANGERS :

Il n'y a pas de danger ou de risque associé à ce produit.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

Produit	N° C.A.S.	Teneur % en Poids	Classification et étiquetage Directive 67/548/CE
Fibre de roche MW TERMOLAN		96 à 99,5	Non classée
Liant		< 4	Non classée
Huile Soluble		< 0,2	Non classée

- **Revêtements eh adhésifs** : Sans objet (produits non revêtus) ;

Voile de fibre naturelle, papier kraft, aluminium, grillage, bitume asphaltique (produits revêtus) ;



FICHE DE CONSIGNES D'USAGE ET SÉCURITÉ

4. PREMIERS SECOURS :

Inhalation : Retirer le sujet du lieu d'exposition. Amener le sujet à l'air libre;

Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'allergie contacter le médecin;

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau claire pendant au moins 15 minutes;

Ingestion : Boire une grande quantité d'eau en cas d'ingestion accidentelle.

En cas de perdure des effets indésirables, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Produit incombustible. Cependant les emballages ou les revêtements peuvent être combustibles. En cas d'incendie utiliser pour les produits non revêtus de l'eau, l'eau pulvérisé ou des mousses, et pour les produits revêtus CO₂ et des extincteurs de poudre sèche.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

Précautions individuelles : En présence de beaucoup de poussières, utiliser les protections préconisées au chapitre 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Non concerné. Produit inerte.

Méthodes de nettoyage : Par aspiration ou balayage après avoir mouillé.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE :

Manipulation : Pas de mesures ou recommandations particulières. Si l'on coupe le produit utiliser de préférence des lames plates.

Stockage : Pas de mesures ou recommandations particulières. Les conditions idéales de stockage sont celles d'application générale.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :

Valeur limite d'exposition (VLE) :	Aucune au niveau de l'Union Européenne.
Valeur limite d'exposition pour la France	✓ 1 f/ml (cf. INRS ED 984 – 2007, 2 ^{ème} édition 2008)
Contrôle de l'exposition aux fibres	Réaliser des mesures périodiquement selon la norme de prélèvement et analyse NFX 6 43-269 dans le cadre de l'évaluation des risques (Article R231-54 du Code du Travail).
Equipements de Protection Individuelle :	
✓ Protection respiratoire	En cas de pose dans un endroit non ventilé ou lors d'une opération pouvant donner lieu à émission de poussières quelles qu'elles soient, porter un masque jetable de type FFP1 conformément à la norme EN 149.
✓ Protection des mains	Porter des gants em conformément à la norme EN 388, contre le risque mécanique.
✓ Protection des yeux	Porter des lunettes de protection conformes à la norme EN 166
✓ Protection de la peau	Utiliser des vêtements adéquats
✓ Mesures d'hygiène	Se rincer les mains à l'eau froide avant de se laver au savon.

Les suivants pictogrammes et instructions sont indiquées à chaque emballage de produit :

“L'effet mécanique des fibres en contact avec la peau peut causer une démangeaison temporaire.”



Assurer une bonne aération du lieu de travail



les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales



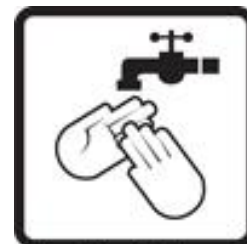
Porter vêtement et des gants appropriés. Porter un masque de protection si le lieu de travail n'est pas ventilé



Aspirer au lieu de balayer la zone de travail



En cas de travail prolongé utiliser des lunettes de protection



Rincer à l'eau froide avant de laver les mains

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Etat physique / aspect:	Solide, amorphe.
Forme de présentation;	Panneaux, rouleaux, coquilles, vrac.
Couleur:	Brun.
Odeur:	Inodore.
pH:	Non applicable; non pertinents.
Point d'ébullition:	Non applicable; non pertinents.
Point d'inflammabilité:	Non applicable; non pertinents.
Inflammabilité:	Non applicable; non pertinents.
Danger d'explosivité:	Non applicable; non pertinents.
Densité:	20 à 300 Kg/m ³ .
Solubilité dans l'eau:	Inerte et insoluble.
Solubilité dans les gaz;	Non applicable; non pertinents.
Orientation des fibres:	Aléatoire.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :

Non concerné, substance stable et inerte. La stabilité é conservé jusque à 800 °C. Le liant commencera à se décomposer aux environs de 200°C.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE :

L'effet mécanique des fibres en contact avec la peau peut causer une démangeaison temporaire.

Le produit est en conformité avec le **Règlement (CE) n. o 1272/2008** (abrogeant la Directive 97/79/CE) et en conformité d'une des conditions de la **Note Q**.

La classification cancérogène (catégorie 3) exonère les fibres qui satisfont la condition :

"un essai de biopersistance à court terme par instillation intratrachéale a montré que les fibres d'une longueur supérieure à 20 µm ont une demi-vie pondérée inférieure à quarante jours".

**12. INFORMATION ECOLOGIQUE :**

La laine de roche est un produit naturel, inorganique et minéral et ses informations écologiques sont décrites dans la Déclaration Environnementale de Produit (DEP).

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

L'élimination des déchets de produit et d'emballage devra être fait en application des règles de la législation européenne / nationale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Il n'y a pas de recommandations particulières vu la nature des matériaux.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES :

Les fibres de laine de roche "MW TERMOLAN" conformément le Règlement (CE) 1272/2008 (abrogeant la Directive 97/69/CE) ne sont pas classifiées comme dangereuses et sont exonérées de la classification cancérigène parce qu'elles répondent une des critères d'exonération.

RÈGLEMENT (CE) n. o 1272/2008 (abrogeant la Directive 97/69/CE) :

Note Q :

La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance remplit une des conditions suivantes :

- un essai de biopersistance à court terme par inhalation a montré que les fibres d'une longueur supérieure à 20 µm ont une demi-vie pondérée inférieure à dix jours, où
- un essai de biopersistance à court terme par instillation intratrachéale a montré que les fibres d'une longueur supérieure à 20 µm ont une demi-vie pondérée inférieure à quarante jours, où
- un essai intrapéritonéal approprié n'a montré aucune évidence d'excès de cancérogénicité, où
- un essai à long terme par inhalation approprié a conduit à une absence d'effets pathogènes significatifs ou de modifications néoplasiques. »

Note R :

La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer aux fibres dont le diamètre moyen géométrique pondéré par la longueur, moins deux erreurs types, est supérieur a 6 µm".

**16. AUTRES INFORMATIONS :**

Est garanti par un laboratoire indépendant accrédité que les tests d'exonération ont été exécutés dans le respect des protocoles européens avec la mise en œuvre d'un système de suivi régulier de l'évaluation de la composition chimique.

- ✚ Fiche de consignes d'Usage et Sécurité émis le 2021/02/17 ;
- ✚ ITEM Fraunhofer – Institut Toxikologie und Experimentelle Medizin - Study n° 02G11020 ;
- ✚ ITEM Fraunhofer – Institut Toxikologie und Experimentelle Medizin – Certificate of 2012/05/25 ;
- ✚ Déclaration de Conformité – Règlement (CE) n. o 1272/2008 (abrogeant la Directive 97/69/CE) ;
- ✚ LNEG/IGM – Instituto Geológico e Mineiro – Anexo do Boletim de Análise no. 44/FRX/2000

S'il vous plaît noter que les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne concernent que l'utilisation prévue du produit.